

GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
AVANT-PROGRAMME



COMMUNE DE FAUMONT
CANTON D'ORCHIES



SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Territoire communal	4
Carte des paysages	5
Présentation de la commune	6
Programme de l'étude	8
L'approche globale	9
. Réalisation d'un plan communal d'amélioration du cadre de vie	9
. Aménagement des chemins de liaisons et de randonnées	9
. Aménagement des accotements de voiries	10
L'approche sectorielle	12
. Le bourg	12
. Le Boujon	16
. Les espaces de proximité des hameaux	17

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus avant de clore chacune de ces étapes significatives.

1 - Préliminaires.

La Commune de Faumont apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'il souhaite associer à la démarche :

- D.D.E., D.D.A., D.I.R.E.N., D.R.A.C., D.V.I., C.A.U.E...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, la commune prendra soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur son territoire.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

Le présent cahier des charges validé par les élus.

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale : fêtes, sorties d'école, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage délégué un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation de l'étude de projet et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

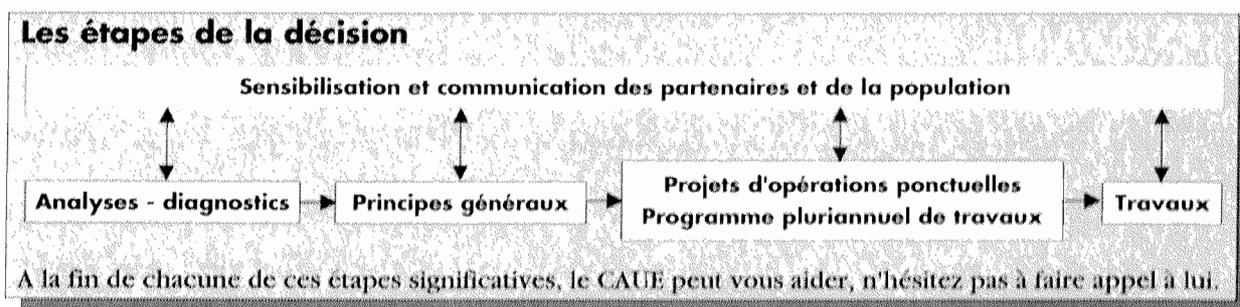
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

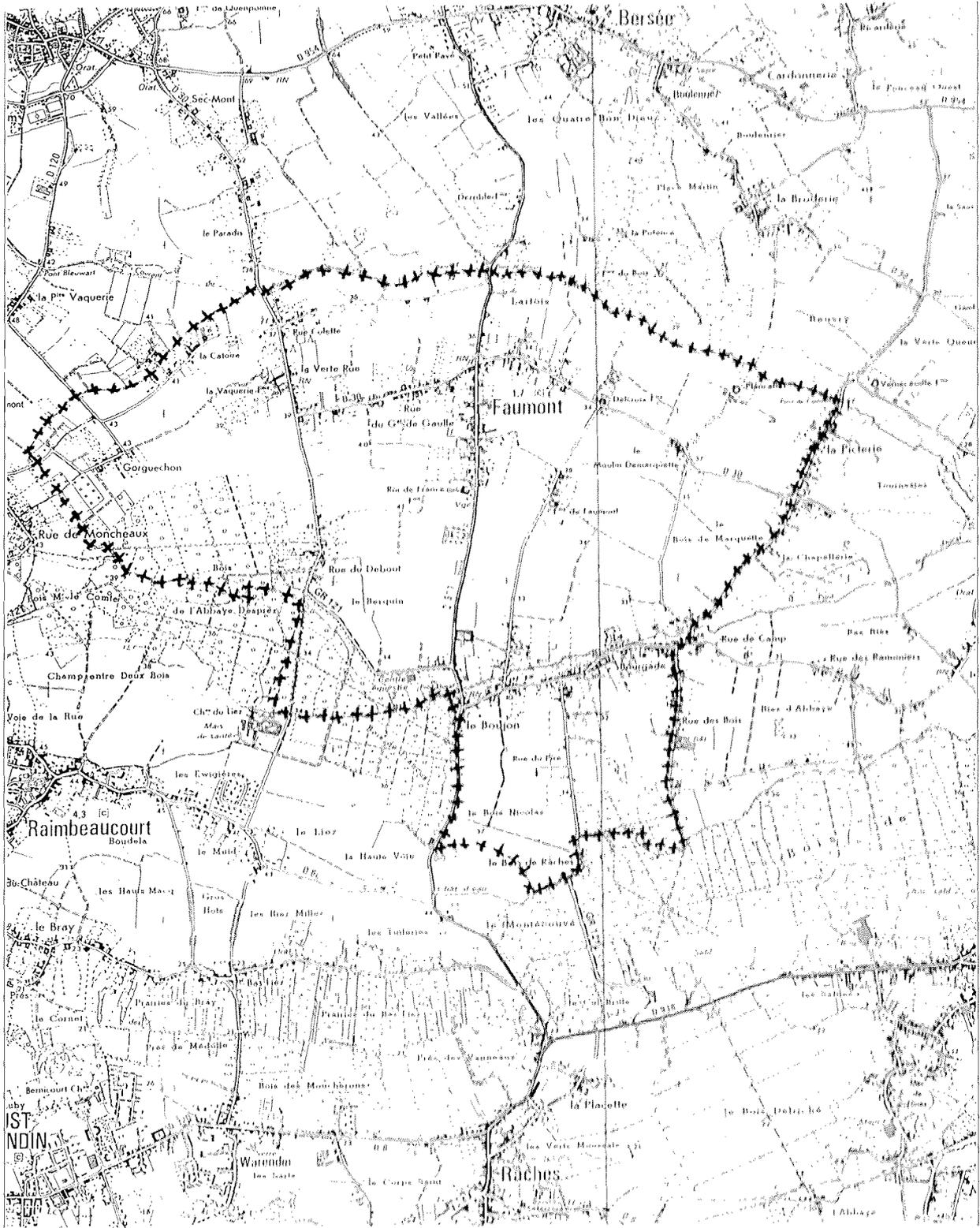
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E.. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin à la maison du Conseil Général de Douai.

Quant au maître d'ouvrage délégué, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude.



Territoire communal



D'après carte I.G.N. au 1/25000ème

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Présentation de la commune

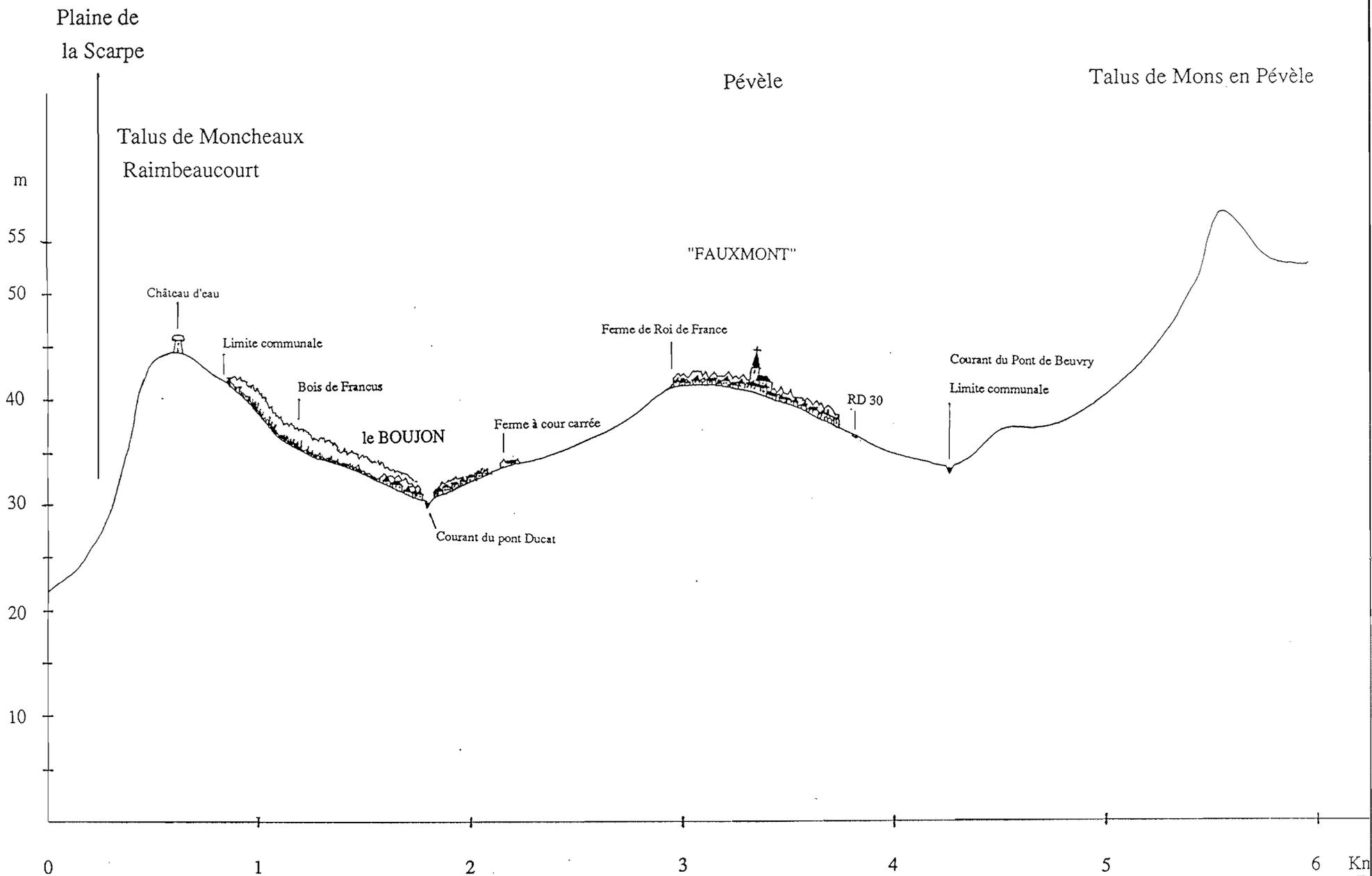
Commune de 1663 habitants, Faumont se situe dans l'arrondissement de Douai et le canton d'Orchies.

Le territoire communal présente toutes les particularités de l'entité paysagère de la Pévèle (cf. étude paysagère C.A.U.E. - Conseil Général). L'urbanisation se caractérise par le village rue et la dispersion de l'habitat. Les vallonnements légers du territoire sont recouverts par les grandes cultures côtoyant, d'une façon équilibrée, les éléments arborés : haies, vergers, bois, boqueteaux, peupleraies. Les lits majeurs des courants au régime torrentiel (des ponts Ducat, de Beuvry), peu favorables à l'installation du bâti et des grandes cultures, sont généralement occupés par des prairies bocagères.

Cet environnement de qualité associé à la proximité des grands pôles urbains comme Lille et Douai attire une population nombreuse recherchant un cadre de vie associant tranquillité et nature. Avec l'augmentation du nombre d'habitants, les besoins en équipements deviennent plus conséquents. Ainsi, la commune possède plusieurs lieux publics situés au sein du bourg le long de la route départementale 917 : salle des fêtes, square, centre socio-culturel, écoles, mairie, poste. Deux équipements récents complètent cet état des lieux : un plateau sportif de plein air près de l'ancienne gare et une zone naturelle au niveau de la rue Dupire.

Axe de développement et de déplacement, la route départementale 917 allant de Pont à Marcq à Râches impose à la commune un trafic routier important peu en rapport avec l'image que veut donner un village rural. La sécurité est donc un enjeu crucial. Le bien être des riverains de la route, le développement d'un centre village dynamique et la préservation de l'identité du village sont tout autant à rechercher.





Faumont ne se trouve bien évidemment pas en Haute-Savoie, nous avons simplement choisi une échelle de hauteur exagérément plus importante que celle de la longueur pour bien marquer les différences de relief (coupe suivant l'axe de la R.D. 917)

Programme de l'étude

Le programme se compose de deux parties complémentaires et indissociables :

1/ L'approche globale

Elle permet :

- de circonscrire l'identité du village en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire,
- de traiter les thèmes pertinents du cadre de vie recouvrant l'échelle communale.

2/ L'approche sectorielle

Elle doit être réalisée en relation étroite avec la précédente. Elle expose les principes voire les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants.

L'approche globale

Réalisation d'un plan communal d'amélioration du cadre de vie

L'approche globale présentée sous la forme d'un plan communal d'amélioration du cadre de vie a pour ambition de :

- définir les éléments d'identité de la commune qui serviront de base, de support à toute amélioration du cadre de vie,
- faire ressortir les priorités communales en vue de réaliser un phasage des travaux futurs en cohérence avec l'ensemble des projets,
- de sensibiliser et de conseiller le maître d'ouvrage sur les types de réalisations adaptés au contexte local.

Ce plan devra s'appuyer sur :

- **une prise en compte des données socio-culturelles et économiques de la commune. Cette approche sera aussi bien statique qu'évolutive (vue prospective),**
- **la connaissance des éléments d'identité, leurs caractéristiques, la localisation des sites,**
- **la synthèse et la hiérarchisation des éléments de l'analyse dans le but de définir les potentialités, les enjeux communaux en relation directe avec l'échelle intercommunale.**

La qualité du document sera aussi une présentation pédagogique abondamment illustrée notamment par des exemples de réalisations de référence.

Certains thèmes semblent être particulièrement importants à traiter :

- la route départementale 917 et les vues qu'elle offre du village,
- l'urbanisme linéaire et ses conséquences sur le paysage,
- les éléments d'identité des hameaux,
- le bocage relictuel de l'aumont et le système écologique des courants.

Aménagement des chemins de liaisons et de randonnées

Avec une urbanisation aussi dispersée, il est bien difficile de constituer un village réuni autour d'un centre. Les liaisons entre les hameaux et le bourg, en particulier pédestres et cyclistes, sont ainsi importantes pour rapprocher les habitants de leur commune. Celles-ci doivent, toutefois, être agréables d'utilisation, sécurisantes et permettre un trajet en temps limité.

Un premier aperçu de la commune permet de citer quelques cas pouvant prétendre à

des améliorations : la liaison dangereuse entre la résidence le Berquin et le bourg, le chemin agricole entre les rues Nationale et de Faumont dénommé aussi carrière des écoles.

Le maître d'œuvre de l'étude relèvera avec l'équipe municipale les axes de liaison susceptibles de servir de chemin de desserte locale des hameaux, des résidences et du bourg. Il proposera, pour certains, quelques principes d'aménagement pouvant améliorer leur utilisation et leur environnement.



Une autre vocation des chemins piétonniers et cyclistes est celle de loisirs et de tourisme. Deux chemins balisés existent sur le territoire communal :

- le G.R. 121 pénètre sur la commune au niveau du Gorguechon, traverse le bois de l'Abbaye Desprez et le Boujon puis quitte Faumont au niveau du bois de Flines,
- le sentier paysager Thumeries-Avelin du Conseil Général emprunte l'ancienne voie ferrée de la sucrerie Béghin Say. Il longe la partie nord du territoire communal.

Il est important de pouvoir concevoir des chemins de randonnées pour un public large. Ainsi, le premier sentier est plutôt destiné aux "professionnels" de la balade partant pour plusieurs jours. Par contre, le second est davantage utilisé par les promeneurs et les sportifs du dimanche. Il manque, donc, sur le territoire communal, des chemins permettant les balades de courte durée à vocation strictement locale ou reliant les deux sentiers à utilisation extra-communale. Ceux-ci pourraient prendre appui sur les espaces de loisirs existants tels que le camping, le centre équestre, la zone naturelle de la rue Dupire et le bois de l'Aumône (propriété du Conseil Général).

Le travail des maîtres d'œuvre sera similaire à celui réalisé pour les chemins de desserte de proximité (repérage, principes d'aménagement).

Aménagement des accotements des voiries

Le développement des maisons individuelles le long des axes routiers est généralement suivi d'une réaffectation des bas-côtés attenants. Ainsi, d'une vocation purement routière au départ, ceux-ci se transforment en zone de stationnement, en trottoir ou en prolonge-

ment de jardins d'habitations.

Sans véritable schéma d'aménagement des accotements, les communes à développement linéaire important offrent une diversité de traitement révélatrice d'une gestion plus individuelle que collective : schiste, enrobé, gazon, herbes hautes, plantations... Sur Faumont, cette situation se retrouve.



Dans le cadre du F.A.C.V., le maître d'oeuvre peut aider la municipalité et le riverain à définir le mode d'aménagement adapté à chaque contexte de rue. Pour cela, il proposera, à partir d'une analyse du bâti, des vocations de la rue, des liaisons et des vues, des principes d'aménagement et quelques exemples de réalisation. Il énoncera, également, les coûts de réalisation et de gestion de chaque type d'aménagement.

L'approche sectorielle

Le bourg

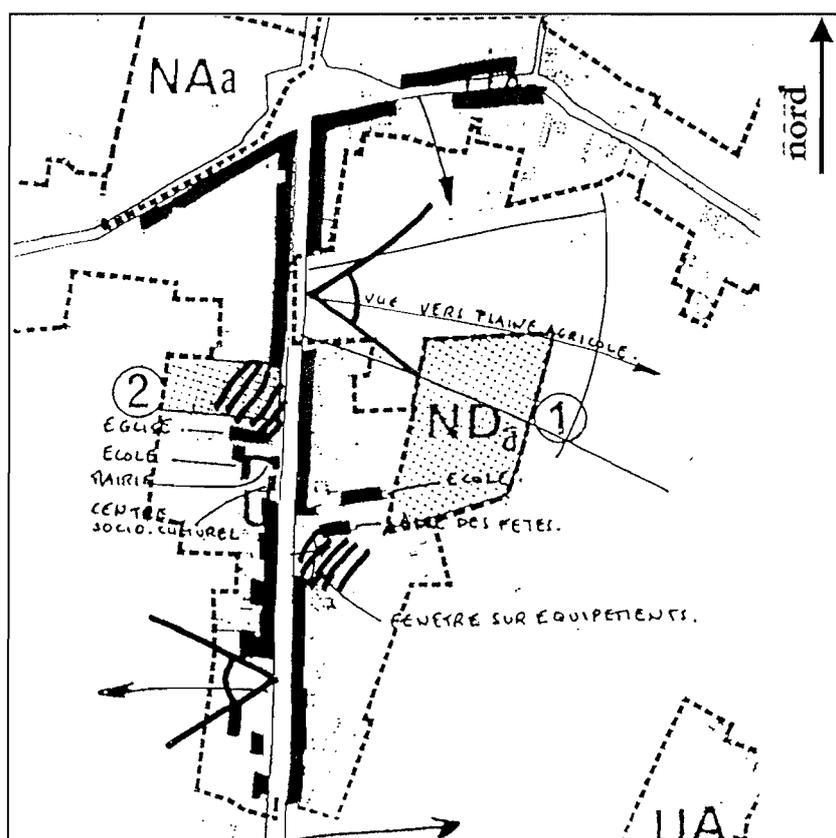
Malgré la dispersion de l'habitat, un centre de village s'affirme autour de l'église et de la mairie. Celui-ci se compose des principaux lieux publics du village ainsi que de quelques commerces.

Si le centre est affirmé par l'existence d'équipements, il a néanmoins quelques difficultés à fonctionner dans les faits. En effet, l'échelle de la route départementale 917 et la linéarité du bourg limitent de façon importante les conditions nécessaires à la vie d'un centre de village. Ainsi, la voie très large et très passante empêche toute liaison sécurisante entre les deux côtés de la route. De même, le centre linéaire et sans épaisseur (absence de place, de rue perpendiculaire), si ce n'est peut-être le square et les abords de la salle des fêtes, n'offre pas de lieu de rencontre et de rassemblement pour les habitants.

C'est pourquoi, profitant à la fois de la réalisation en cours de travaux d'assainissement (jusqu'en 2001) et de la volonté du Conseil général d'aménager cet axe routier, la municipalité a décidé de réfléchir sur son aménagement dans le cadre de la procédure F.A.C.V.

Plus précisément, en s'appuyant sur une démarche globale, elle compte :

- faciliter les liaisons entre les commerces et les lieux publics,
- marquer davantage les édifices publics,
- rendre plus sécurisante la traversée de la RD 917 en limitant la vitesse automobile.

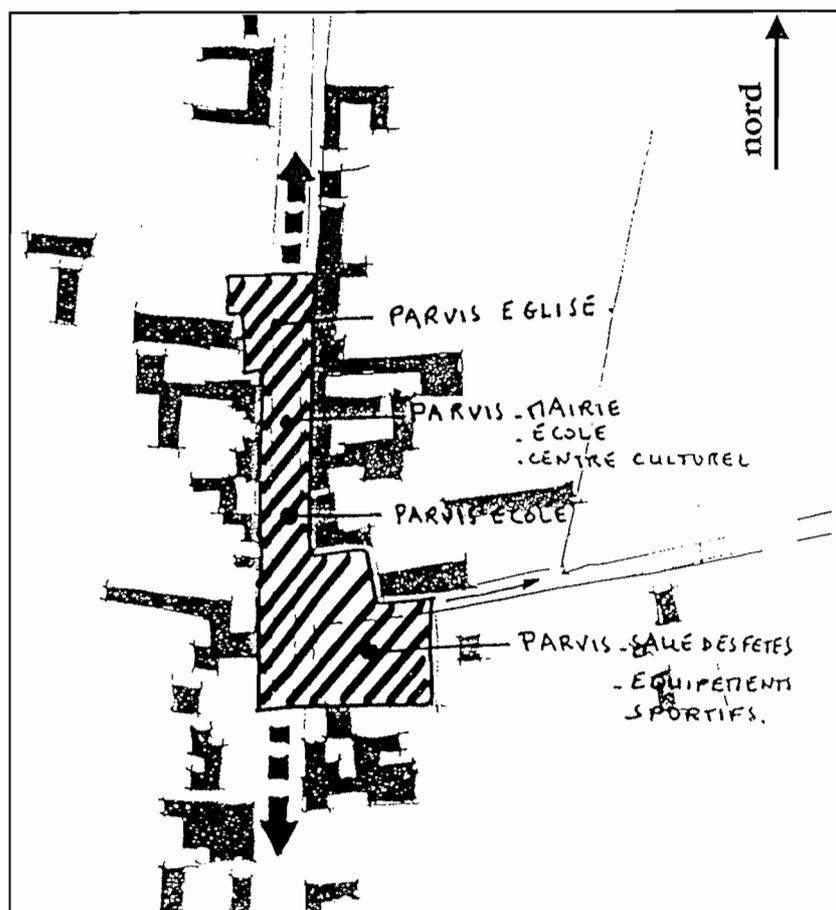


Ces objectifs généraux seront à décliner au niveau des sites suivants :

1/ L'aménagement de la route Nationale

Les espaces publics communaux sont essentiellement constitués par les devantes des habitations formés par les trottoirs et les zones de stationnement. Ceux-ci sont larges (environ 4 mètres) et présentent une multitude de matériaux de recouvrement : schiste, enrobé, pavés en grès, pavés en béton.

La contrainte principale de ce lieu réside au passage de la route départementale 917, axe routier large (7 mètres) emprunté notamment par les convois exceptionnels. Hors d'échelle, il traverse le village en étranger sans adaptation de sa structure.



Le principe général à rechercher sera, pour le maître d'oeuvre, de révéler de façon privilégiée le centre du village, son ambiance, ses caractéristiques urbaines depuis la route.

Ce travail portera principalement sur les bas-côtés du centre (revêtement, plantation, éclairage...) mais aussi sur l'emprise directe de la route (possibilités de rétrécissement).

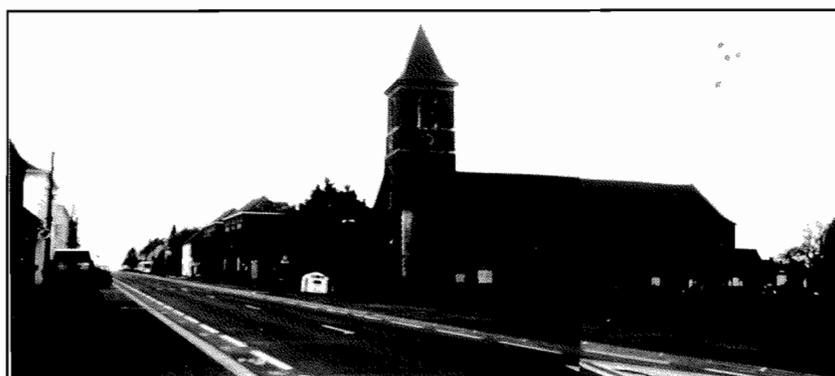
La phase d'analyse recensera les différentes séquences du village définies à partir des principales caractéristiques que sont les vues, le fonctionnement interne, la qualité du bâti et des bas-côtés, les équipements publics, les réseaux aériens et souterrains. Il semblerait notamment, du fait de la densité des réseaux souterrains (fibre optique, eau,

gaz, assainissement), qu'il soit difficile de planter une végétation ligneuse.

Secteur prioritaire pour la commune, le travail du maître d'œuvre se concrétisera par une étude d'esquisses.

2/ L'entrée du cimetière, le parvis de l'église

Lieux publics marquant le début de la séquence du centre du village sensu stricto, l'église et son cimetière ne révèlent, pas plus que les autres équipements, le centre dans son épaisseur. En effet, le parvis de l'église et l'entrée du cimetière, masqués par une plantation opaque de résineux, n'offrent pas le recul nécessaire pour constituer un événement marquant du centre. Ainsi, seule la prairie voisine permet de voir le pignon de l'église et les quelques tombes encore présentes de l'ancien cimetière.



Afin d'accéder plus facilement à la micro-déchetterie en prévision et aux ateliers municipaux depuis la route nationale, la commune a l'intention de doubler le chemin actuel du cimetière. Etant donné l'importance de cet emplacement sur la perception visuelle de cet ensemble, il semble opportun, dès maintenant, de réaliser un cadre définissant les principes de base des réalisations futures.

Dans ce but et avec la municipalité, le maître d'œuvre élaborera plusieurs schémas de principes.

Edifice marquant traditionnellement le centre du village, l'église est ici peu mise en valeur par la végétation qui la cache.

Pourtant, dans la continuité des travaux engagés par la commune pour transformer l'école, la mairie et le cimetière, l'église et son parvis pourraient constituer un maillon important de la revalorisation du centre. Le mur et la grille d'enceinte de celle-ci que l'on retrouve également au niveau des écoles maternelles et élémentaires et de la mairie font peut-être partis des éléments communs à réutiliser dans un aménagement général.

Comme pour les autres espaces publics situés le long de la route départementale, le travail des maîtres d'œuvre se conclura par la production d'une étude d'esquisses.

3/ L'entrée nord de la commune

L'entrée nord de la commune est actuellement en pleine mutation.

Auparavant, elle était caractérisée par un "effet de porte" formé à la fois par le carrefour entre la R.D. 917 et la R.D. 30 et par le commencement de l'urbanisation dense linéaire. Les aménagements paysagers réalisés à cet endroit vont d'ailleurs dans le sens de l'embellissement de cette "porte".



Aujourd'hui, plusieurs équipements le long du côté ouest de la départementale 917 entre la rue Colette et celle du Général de Gaulle densifient le secteur proche de l'ancienne gare et déplacent ainsi le départ de cette entrée.

Ces équipements sont de trois types :

- des logements à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la départementale,
- un plateau sportif de plein air,
- la réhabilitation de l'ancienne gare pour partie en agence privée d'architecte et pour l'autre en maison des associations (travaux en cours),

Ces réalisations devraient prochainement être complétées par une zone artisanale entre la gare et la rue Colette (réserve au P.O.S. de 7 ha).

C'est pourquoi, afin de préserver une entrée accueillante et représentative de l'identité de la commune, la municipalité désirerait se doter d'un cadre et de principes d'aménagement qui pourraient l'aider à définir précisément son projet d'ensemble. Le maître d'œuvre proposera, donc, plusieurs orientations d'aménagement qui tenteront notamment de mettre à profit différentes particularités du site :

- son ambiance rurale,
- ses vues particulièrement belles sur Mons-en-Pévèle,
- le passage du chemin de randonnées de l'ancienne voie ferrée,
- les possibilités de plantations le long de la départementale dans le prolongement de celles effectuées sur le territoire de Bersée.

De façon plus précise, il proposera également à la Commune une étude d'esquisses pour l'aménagement des espaces situés autour de la future maison des associations.

Le Boujon

Le Boujon est le hameau le plus important en taille du village. Il se situe principalement à la perpendiculaire de la départementale 917 et en parallèle du courant du Pont Ducat. Quelques extensions se prolongent également vers le hameau voisin de la bourgade, le long de la rue Carpentier et au niveau de la départementale. Il s'agit principalement d'un hameau à vocation résidentielle et d'activités agricoles. Quelques commerces en lien avec le trafic routier donnent sur la route départementale (café..).

Plusieurs lieux en relation directe avec le Boujon pourraient être étudiés dans le cadre du F.A.C.V. :

1/ la liaison entre le bourg et le Boujon

Déjà réfléchi au niveau de l'approche globale dans une optique fonctionnelle de liaison pédestre et cycliste, cet axe peut être également perçu comme vitrine révélant les qualités paysagères de la commune et comme voie routière interne reliant deux entités bâties. En effet, plus d'un kilomètre sépare le Boujon du centre du village sans qu'il existe une continuité bâtie révélant l'unicité de la commune. Ainsi, plutôt que de vouloir réaliser une urbanisation linéaire, il suffirait peut-être de révéler la relation entre ces deux entités par un aménagement des bas-côtés adapté et suggestif (plantations ou autres).

Cette réflexion sera aussi à intégrer à l'étude générale menée sur la traversée de la commune par la R.D. 917 (définition de séquences).

2/ L'entrée sud de la commune

Le Boujon marque l'entrée sud de la commune. Celle-ci est relativement bien perceptible du fait d'un passage net entre les espaces agricoles en amont et le commencement du bâti. Le caractère forestier est également bien marqué par la présence du Bois Francus en bordure ouest de la route et par la proximité de celui de Flines.

Dans une logique d'un marquage encore plus évident de l'entrée de la commune et d'une représentation qualitative plus affirmée de son identité, **le maître d'œuvre apportera à la municipalité des idées d'aménagement sous forme de principes.** Dans ce cadre, celui-ci pourrait réfléchir à l'opportunité de prendre appui sur la lisière du bois Francus voire sur celle disparue du bois défriché Nicolas (limite communale).

3/ Le hameau du Boujon au niveau de la route départementale 917

Afin de valoriser l'entrée de la commune, la municipalité aimerait engager une réflexion d'aménagement au niveau du hameau.



Dès à présent, quelques lieux semblent être particulièrement importants à traiter :

- les abords du carrefour avec la rue du Boujon,
- la liaison avec la rue de l'Abbaye comme axe cycliste, pédestre, voire équestre,
- le pont et le courant du Pont Ducat,
- les abords de l'abribus, du hangar agricole et de son parking,
- les espaces publics en contact avec le café "chez Marcel".

Le niveau d'étude attendu est le schéma de principes.

Les espaces de proximité des hameaux

Le délaissé routier de la Picterie

Espace situé en bordure de la départementale 30 au niveau du hameau de la Picterie, il offre actuellement à la vue un délaissé en herbe avec, sur un de ses côtés, un transformateur électrique récemment remplacé. Les enjeux de son aménagement sont doubles :

- localisé entre plusieurs habitations, il pourrait devenir un espace vert de proximité à vocation ludique ou esthétique,
- situé en entrée de village, il pourrait également former une porte communale plus agréable et plus représentative de ses qualités paysagères.

Ce travail, pouvant aboutir à une étude d'esquisses, sera à réaliser en concertation avec les partenaires propriétaires du terrain et du transformateur que sont le Conseil Général et le S.E.R.M.E.P.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Marc Panien
Ecologue	Vincent Levive
Paysagiste	Anne Braquet
Assistant d'étude	Christophe Rouvres
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Vincent Levive	Ecologue
Monique Dhoedt	Secrétariat